



Direction des Services de Mobilité

Arrêté n° 2023-103

Arrêté relatif au bilan de la concertation préalable pour la réalisation du pôle intermodal Trentemoult-Aval

## Arrêté

**La Présidente,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.120-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-3 et suivants, et L.300-2,

Vu la délibération n°2022-116 approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la réalisation d'un embarcadère Trentemoult-Aval,

Vu l'arrêté n°2022-658 relatif au lancement de la concertation préalable pour la réalisation du pôle intermodal Trentemoult-Aval,

Considérant que Nantes Métropole est maître d'ouvrage du projet de pôle intermodal sur le site des anciennes Sablières à Rezé,

Considérant que l'objectif est de connecter par voie d'eau les pôles générateurs de trafic (Trentemoult, Bas-Chantenay, Gare Maritime) et les lignes structurantes de transport pour offrir une nouvelle possibilité de franchissement du fleuve lors des déplacements quotidiens aussi bien pour les habitants des quartiers concernés que pour les usagers plus éloignés du fait de la connexion au reste du réseau,

Considérant que le projet peut faire l'objet d'une concertation associant le public au titre du code de l'urbanisme,

### Arrête

Article 1. Le dispositif de la concertation

Du 17 octobre au 20 novembre 2022, le public a été invité à donner son avis sur le projet de « Navettes fluviales renforcées entre Nantes et Rezé », ses objectifs et caractéristiques principales.

Plus précisément, Nantes Métropole a proposé aux contributeurs de s'exprimer sur une ou plusieurs des 3 questions suivantes :

- Ces nouveaux aménagements permettent-ils de faciliter les déplacements domicile-travail ?
- Les aménagements, tels qu'imaginés, permettent-ils de combiner facilement plusieurs modes de transport (navette fluviale, bus, vélo, marche) au cours d'un même déplacement, en favorisant les alternatives à la voiture individuelle ?
- Quels nouveaux services à l'escale souhaiteriez-vous voir se développer ?

Tout au long de la concertation, le public a pu s'informer sur le projet via différents canaux :

- Un document de présentation distribué aux riverains ainsi que dans les commerces de Trentemoult
- Des panneaux explicatifs en mairie de Rezé et au siège de Nantes Métropole
- Des informations diffusées via le site internet de Nantes Métropole, la page de présentation du registre dématérialisé ou encore la plateforme participative de la Ville de Rezé.

Au total, 166 contributions ont été recueillies dont :

- 148 contributions en ligne sur le site de Nantes Métropole,
- 14 contributions sur le site de la Ville de Rezé,
- 4 contributions sur registre papier.

#### Article 2. Bilan de la concertation

Une majorité de contributions s'est exprimée en faveur de cette nouvelle liaison fluviale et de ses aménagements, facilitant les déplacements quotidiens entre le sud et le nord Loire de la métropole nantaise. Elles peuvent être regroupées autour des thématiques suivantes :

- une sensibilité aux **enjeux environnementaux** et à la préservation du site des Sablières

La concertation a mis en avant une attente de la part du public pour limiter l'impact du projet sur le site des Sablières, une friche industrielle perçue comme un espace naturel essentiel.

- la **sécurité des personnes** et la garantie de l'**accessibilité** des cheminements et infrastructures

Ces enjeux sont perçus comme des conditions indispensables à l'appropriation de ce futur service par les usagers. A ce jour, le caractère isolé et peu aménagé de la zone d'implantation questionne, en comparaison de la position très centrale de l'embarcadère actuel.

- la problématique du **stationnement** à Trentemoult organisée et régulée par un P+R à l'ouest, en entrée de village

Les habitants subissent aujourd'hui une pression sur le stationnement, générée par la venue en voiture des usagers de la navette fluviale.

- la **performance du service** de transport

Des contributeurs ont souligné l'intérêt de la liaison directe entre Gare Maritime et Trentemoult, et proposent d'étudier la possibilité d'un accès à l'Île de Nantes, au départ de Trentemoult. Les usagers se sont aussi exprimés en faveur de fréquences facilitant les déplacements domicile-travail et les correspondances associées.

Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération, qui sera ainsi complété et précisé pour tenir compte des contributions. Ainsi il est proposé de préciser et renforcer le projet sur les points suivants :

- une sensibilité aux **enjeux environnementaux** et à la préservation du site des Sablières

Cette attention est en phase avec l'ambition environnementale du projet qui s'inscrit résolument dans une démarche raisonnée et durable (imperméabilisation des sols a minima, enjeu de la motorisation des bateaux, sélection des matériaux...). En particulier, Nantes Métropole a commandé début 2023 un inventaire faune-flore visant à préciser les espèces présentes, afin de concilier au mieux ce projet avec la préservation de l'environnement.

- la **sécurité des personnes** et la garantie de l'**accessibilité** des cheminements et infrastructures

La métropole confirme que ces enjeux sont des éléments programmatiques forts du projet. La qualité et la sécurité des cheminements et des aménagements seront tout particulièrement travaillés (signalétique, éclairage...), depuis le village et le P+R, jusqu'à l'embarcadère.

L'attention sera portée aux services associés à l'usage de la navette, au niveau de la zone d'attente (abri voyageurs, bornes d'information...).

- la problématique du **stationnement** à Trentemoult organisée et régulée par un P+R à l'ouest, en entrée de village

La localisation du projet à l'ouest de Trentemoult, et la création du parking-relais P+R associé, permettront de capter le flux d'automobiles en amont du village. Ce positionnement facilitera aussi l'accessibilité de l'embarcadère pour tous les habitants du sud Loire.

- la **performance du service** de transport

Nantes Métropole s'engage à étudier la faisabilité de la fusion des lignes fluviales Trentemoult <> Bas-Chantenay et Bas-Chantenay <> Ile de Nantes. Elle s'attache chaque année à faire évoluer l'offre de transport en fonction de la fréquentation constatée, et des moyens disponibles. Dans le cas particuliers des navettes fluviales, le niveau de service sera évolutif afin de l'adapter aux mutations urbaines des secteurs desservis (projet à Bas-Chantenay par exemple).

Une vigilance sera portée au suivi des lignes 30 et 36.

Article 3.

Il est proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions.

**Article 4. Diffusion du bilan de la concertation**

Le bilan de la concertation sera mis à la disposition du public sur la plateforme dialogue citoyen de Nantes Métropole et diffusé via les différents canaux de communication Web et réseaux sociaux de Nantes Métropole et de la Ville de Rezé ; il sera mis à disposition en mairie de Rezé ainsi qu'au siège de Nantes Métropole.

**Article 5.**

Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site internet de Nantes Métropole et affiché au siège de Nantes Métropole ainsi qu'en Mairie de Rezé.

Fait à Nantes, le **17 AVR. 2023**

La Présidente



Johanna Rolland

mis en ligne le :

**18 AVR. 2023**